

## MALUS ET MALUS POIDS 2025

Découvrez ce que le PLF prévoit.

### Préambule

N'oubliez pas que les taxes appliquées sont celles en vigueur au jour de l'immatriculation !

N'oubliez pas donc d'anticiper pour les commandes 2024 livrées et immatriculées en 2025 en reprenant le [modèle](#).

Si les immatriculations passent par le site de l'ANTS : les taxes appliquées sont celles en vigueur au jour de l'immatriculation et non au jour de dépôt de la demande.

### Résumé du PLF

#### 1 - Malus : modification des seuils et des montants

- Renforcement du malus : [téléchargez les montants de malus 2025, 2026 et 2027](#)
- Les abattements pour les personnes morales acquérant des véhicules d'au moins 8 places sont adaptés afin de ne pas pénaliser les véhicules servant au transport collectif. [Téléchargez les évolutions prévues entre 2025 et 2027.](#)

#### 2- Changement de règle pour les VO étrangers à compter du 1er janvier 2025

La règle des 10% par année entamée va être remplacée par une règle tenant compte de l'ancienneté du véhicule calculée en mois. Un coefficient de décote lié au kilométrage se rajoutera à partir de 2027 si ce dernier est  $\geq$  à 20 001 km.

*Compte-tenu de la complexité du mode de calcul, des exemples sont en cours de rédaction. Nous les publierons dès que possible.*

#### 3- Sort des véhicules n'ayant pas été assujetti au malus et malus poids lors de leur 1ère immatriculation en France

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**, afin d'éviter les contournements et les distorsions sur le marché intérieur, il est prévu que tous les véhicules d'occasion pour lesquels le malus CO2 ou le malus masse n'a pas été prélevé lors de la première immatriculation en France seront soumis au malus s'ils font ultérieurement l'objet d'une immatriculation alors que les conditions de non-taxation ne sont plus remplies.

**Pour nous, cela vise** les véhicules ayant eu une exonération liée au handicap ou tout autre cas où par le jeu des abattements, le malus et le malus poids n'ont pas été prélevés ! *Nous vous confirmerons bientôt cette analyse.*

#### 4- Malus poids

- Pour les VO étrangers, même modification de la règle des 10% par année entamée que pour le malus, voir ci-dessus, § 2.

- **A partir du 1er janvier 2025**, limitation du bénéfice de l'abattement de malus poids dont profitent aujourd'hui tous les véhicules hybrides non-rechargeables aux seuls véhicules performants sur le plan environnemental.

*"Pour le véhicule dont la source d'énergie comprend l'électricité et dont la puissance maximale nette du moteur électrique est supérieure ou égale à 30 kilowatts, autre que celui relevant des articles L. 421-78 ou L. 421-79, la masse en ordre de marche fait l'objet d'un abattement de 100 kilogrammes".*

- **A partir du 1er janvier 2026**, renforcement du malus poids en abaissant de 100 kg le seuil de déclenchement du dispositif, actuellement fixé à 1 600 kg par véhicule. [Téléchargez le tableau](#)

- **A partir du 1er janvier 2026**, pour le véhicule qui comporte au moins huit places assises et qui est détenu par une personne morale, l'abattement passera à 600 kg contre 500 kg actuellement.

Source : MOBILIANS Meudon